

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-059

OBJET : Renouvellement de l'adhésion de Carcassonne Agglo au Pays Carcassonnais

Le Président de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n° 03 du Conseil communautaire en date du 26 février 2010 portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération du Carcassonnais au Pays Carcassonnais.

DECIDE

Article 1 : Le renouvellement de l'adhésion de Carcassonne Agglo au Pays Carcassonnais au titre de l'année 2020 et de signer toute pièce afférente à la présente décision.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil communautaire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour son bénéficiaire ou de la date d'affichage pour les tiers et de la date de transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame La Préfète.

Carcassonne, le 12 mai 2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200512-DDP-20200-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2020
Affichage : 14/05/2020